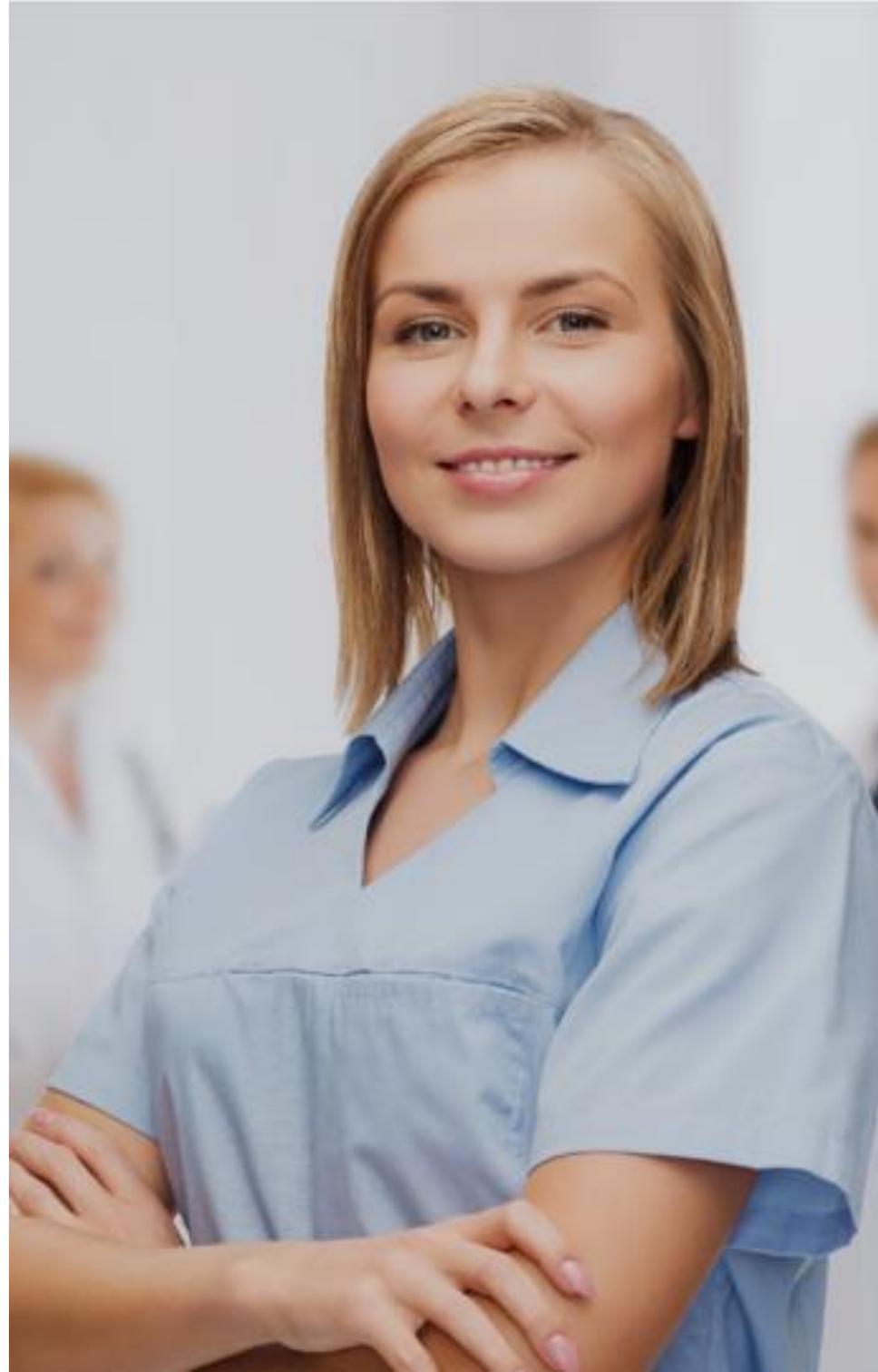


DEVENIR ASV AVEC APFORM

RÉUNION D'INFORMATION

apform

La formation
PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE



Bienvenue

Présentation

Créé en 2011 par la profession vétérinaire, **APFORM** est l'organisme de **formation et de certification officiel de la branche professionnelle** permettant d'accéder au **Titre Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire**, diplôme reconnu à l'échelon 5 de Convention Collective.



APFORM forme les futurs ASV au sein de ses 23 centres de formation répartis sur tout le territoire.

Chacun des centres de formation guide les candidats dans leur projet professionnel avant et pendant la formation. Leur rôle est également d'assurer le suivi individualisé de l'apprenti et de son tuteur vétérinaire.

Les 23 centres de formatio



Bienvenue aujourd'hui au
CFPPA
AgriCampus Laval

Nous sommes
l'organisme partenaire
d'APFORM, accueillant la
formation ASV

pour les départements :
Des Pays de la Loire,
Bretagne, Centre

Apform et ses centres de formation : comment ça marche ?



- Gère votre contrat de formation
- S'assure de la qualité de la formation
- Organise les jurys et délivre les certifications
- Traite votre candidature
- Assure votre formation théorique et votre suivi en entreprise, jusqu'aux épreuves certificatives incluses

Le métier d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire

Devenir ASV : un métier polyvalent

Être auxiliaire spécialisé vétérinaire, c'est avant tout, exercer **un métier de services** qui exige une grande **polyvalence**. C'est un métier qui s'exerce en **clinique**, en **cabinet** ou en **Centre Hospitalier Vétérinaire (CHV)**, à la ville comme en campagne.

Les qualités clés du métier :

ORGANISATION

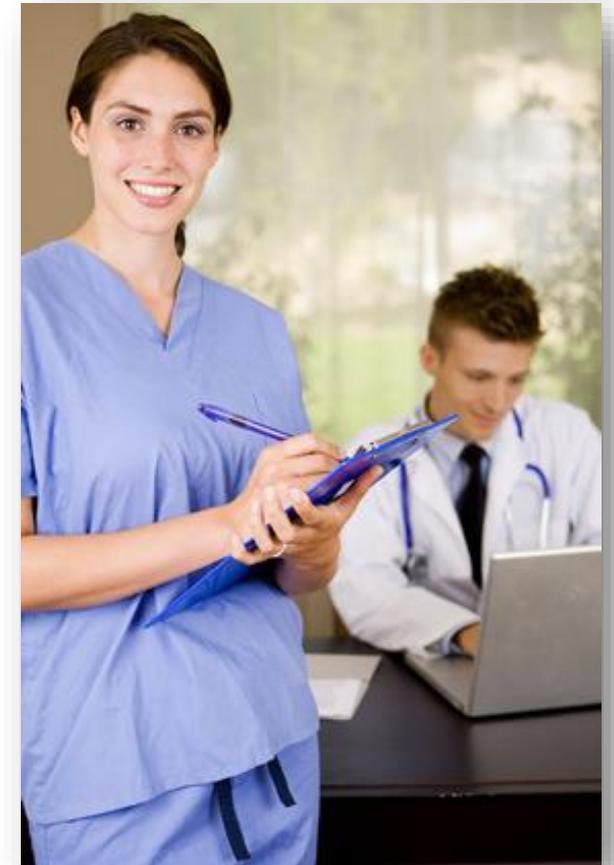
**AISANCE
RELATIONNELLE**

MAÎTRISE DE SOI

ESPRIT D'ÉQUIPE

Devenir ASV : un profil exigeant

- **Bonne présentation, bon relationnel, sens du service, goût du contact client** : *image et qualité de service de la clinique*
- **Capacité à s'organiser, communiquer, anticiper** : *gestion du temps, des priorités, travail en équipe, disponibilité du matériel...*
- **Contact aisé avec les animaux** : *manipulation toutes espèces*
- **Sens des responsabilités, respect des règles** : *veiller à l'hygiène, à la sécurité, aux limites de son rôle, se rendre disponible en cas d'urgence, être ponctuel...*



Devenir ASV : un métier polyvalent

LES 4 COMPÉTENCES GÉNÉRALES :

1. CONSEILLER LA CLIENTELE DU VETERINAIRE
2. CONTRIBUER A L'ORGANISATION INTERNE DE LA STRUCTURE VETERINAIRE
3. ASSURER L'HYGIENE
4. ASSISTER LE VETERINAIRE EN SOINS ET EN CHIRURGIE



DEVENIR ASV : CONSEILLER LA CLIENTELE DU VETERINAIRE

Réception, accueil des clients, gestion des urgences,

Conseils sur l'entretien des animaux en fonction de leurs besoins,

Informations sur la réglementation,

Vente de produits vétérinaires dans le respect de la législation.



DEVENIR ASV : l'assistance administrative



Traitement du secrétariat courant,

Tenue de caisse,

Suivi des stocks et gestion des commandes,

Production informatisée de documents professionnels,

Planification des rendez-vous,

Gestion du planning des activités
(rendez-vous, tournées, interventions chirurgicales...)

DEVENIR ASV : la prévention, l'hygiène et la sécurité

Élimination des agents infectieux :

- *nettoyage et désinfection des sols,*
- *nettoyage et désinfection du mobilier, des mains,*
- *nettoyage et stérilisation du matériel*

Utilisation des moyens de prévention et de sécurité pour anticiper les risques professionnels :

- *risque contaminant,*
- *exposition aux rayons X,*
- *risques chimiques*



DEVENIR ASV : l'assistance du vétérinaire-praticien

Contention des animaux

Préparation et entretien du matériel médical

Aide aux soins et examens complémentaires

Assistance chirurgicale

Suivi des animaux hospitalisés.



DEVENIR ASV : Faites de votre passion votre métier

Découvrez la vidéo de présentation du métier d'ASV et de la formation APFORM



Le Titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire

L'appellation « Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire »

ASV GIPSA

Être Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire, **c'est être diplômé du seul Titre reconnu par la Convention Collective des cabinets et cliniques vétérinaires.**

Les autres formations ne disposent d'aucune reconnaissance légale par la profession vétérinaire.

Ce Titre de niveau IV, délivré par APFORM, est une qualification inscrite au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) permettant l'accès à **l'échelon 5 de la Convention Collective Nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.**

Grilles des emplois convention collective

Salaire brut de base 35h/semaine - au 01/01/2025	Echelon	
1 863,75 €	Echelon 1 (105)	Nettoyage/entretien
1 917,00 €	Echelon 2 (108)	Accueil/secrétariat
1 952,50 €	Echelon 3 (110)	Auxiliaire Vétérinaire
2 005,75 €	Echelon 4 (113)	Auxiliaire Vétérinaire Qualifié *
2 130,00 €	Echelon 5 (120)	ASV *

*Seules qualifications reconnues dans la branche vétérinaire

Les indicateurs clés du titre ASV

Résultats de l'année 2024

Taux de réussite

- 85,8%

Taux de rupture sèche

- 11,6%

Taux d'insertion

- À 6 mois 88,8%
- À 24 mois 86,8%

Taux de satisfaction

- Employeurs 92,7%
- Apprenants 90,1%

Retrouvez tous les résultats d'indicateurs de performance sur [À Propos | apform](#)

La formation d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire

LA FORMATION ASV (Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire)

La formation ASV se décline en 4 Unités de Compétences pendant 2 ans
(4 Capacités à valider en 2 ans - sur 5 sujets d'épreuves)

Le Titre Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire est délivré par un JURY professionnel après validation de **TOUTES** les capacités.

Titre ASV – 4 UNITES DE COMPETENCES (UC)

UC 1 : CONSEILLER LA CLIENTELE DU VETERINAIRE (2 épreuves)

- Accueillir un propriétaire d'animal, en gérant son attente au standard ou au comptoir et en collectant les éléments-clé de sa demande, afin d'en évaluer la priorité et de lui donner une réponse professionnelle adaptée, dans le respect du cadre réglementaire
- Désamorcer une situation d'accueil sensible ou difficile
- Conduire l'entretien de conseil d'un propriétaire d'animal
- Mettre en valeur l'image, les produits et les services de la structure vétérinaire
- Communiquer les informations clé entre le propriétaire de l'animal et les personnes concernées de l'équipe soignante
- Assurer la relation client après la visite

UC 2 : CONTRIBUER A L'ORGANISATION INTERNE DE LA STRUCTURE VETERINAIRE (1 épreuve)

- Organiser les activités de la structure vétérinaire (dont les plannings et la gestion du stock)
- Saisir les informations relatives à l'activité vétérinaire
- Contrôler la conformité des données de la structure vétérinaire

UC 3 : ASSURER L'HYGIENE (1 épreuve)

- Mettre en œuvre les protocoles d'hygiène des surfaces et de gestion des déchets de soins
- Mettre en œuvre les protocoles d'hygiène du matériel
- Mettre en œuvre les mesures d'hygiène pour l'animal et les opérateurs

UC 4 : ASSISTER LE VETERINAIRE EN SOINS ET EN CHIRURGIE (1 épreuve)

- Mettre à disposition le matériel médico-chirurgical
- Contenir un animal
- Suivre l'évolution d'un animal hospitalisé
- Manipuler le matériel médicochirurgical, d'examen ou d'analyse
- Réaliser les soins d'hygiène, de nursing ou les traitements non invasifs autorisés aux ASV

Les objectifs de la formation

FORMATION THÉORIQUE

Environ 1 semaine/mois ou
1 jour/semaine en centre

SAVOIR-FAIRE PRATIQUE

(tuteur de la clinique vétérinaire)
Environ 3 semaines/mois
au poste de travail

CONTRAT DE
TRAVAIL
EN
ALTERNANCE

SAVOIR-ÊTRE

- **Comportement en formation**
- **Comportement professionnel**
- (respect de l'animal, du client, du vétérinaire, de la réglementation)
- **Cadre du rôle de l'auxiliaire vétérinaire**
- (= complémentaire du vétérinaire)

La formation ASV, en alternance

Contrat d'apprentissage ASV

Fondée sur le principe de l'alternance, la formation d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire a lieu entre le centre de formation pour acquérir des savoirs généraux et l'entreprise vétérinaire pour une mise en pratique professionnelle.

La formation en contrat d'apprentissage : la voie royale vers l'emploi

- 1/ Ma formation est entièrement financée** : en contrat d'apprentissage, vous bénéficiez de la gratuité des frais de formation
- 2/ J'acquiers des compétences utiles pour décrocher un job** : tout au long du contrat, vous apprenez un métier et développez une réelle expérience professionnelle dans une entreprise vétérinaire
- 3/ Je suis rémunéré** : pendant votre formation, vous percevez un salaire dont le montant dépend de votre âge et de votre niveau de formation (rdv sur notre site www.apform.fr).

Les salaires en contrat d'apprentissage

(% SMIC ou du SMC = salaire minimum conventionnel de l'échelon 3 de la C.Collective, non soumis à charges salariales jusqu'à 79% du SMIC)

Année du contrat	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	43% SMIC	53% SMC	100% SMC
2 ^{ème} année	51% SMIC	61% SMC	100% SMC

en vigueur au 01/11/2023

Gestion du contrat

- **Période d'essai = 45j en Contrat d'Apprentissage**
Au-delà le contrat ne peut pas être rompu sauf à l'amiable
- **Embauche non obligatoire en fin de contrat**
Votre intégration dans l'équipe de travail et votre professionnalisme seront déterminants !
Le diplôme et l'insertion sont vos priorités : « *est-ce bien votre projet et celui de votre futur employeur ? Si votre employeur ne compte pas vous garder - ex: CA- vous vous formez en connaissance de cause, avec un principe de mobilité* »
- **L'employeur conduit les démarches d'embauche**
Dossier de pré-inscription
Choix de la date de démarrage et signature du contrat



Le contrat d'apprentissage

PORTEZ ATTENTION aux conditions matérielles :

- **Votre salaire**

41% à 100% d'un Smic selon votre situation

- **Vos frais**

Si vous habitez loin : renseignez vous sur les coûts repas et hébergement au centre

- **Votre temps de trajet**

Si vous n'êtes pas hébergé sur le centre
+ les horaires des transports

(liaison gare SNCF –centre de formation via les Tul)



- **Votre poste pendant l'alternance**

Il doit permettre toutes les activités visées par la qualification



Vos frais

Hébergement et restauration* Montant par semaine de présence au CFA*

<i>Régime</i>	<i>Montant*</i>	<i>Aides aux familles par l'OPCO*</i> <small>sauf si le contrat est signé avec un organisme public (armée, IFCE,...)</small>	<i>Montant* final à la charge des familles</i>
Interne	113,25 €	51,00 €	62,25 €
Demi-pension	33,25 €	15,00 €	18,25 €

La facturation de la pension est établie 3 fois dans l'année, possibilité d'échelonner la pension en optant pour le prélèvement automatique sur 10 mois de novembre à août.

Le maître d'apprentissage

- **Votre principal formateur !**
- **Formation pratique au poste de travail**
= 75-80% du temps de formation
- **Le maître d'apprentissage peut être :**
 - Le **vétérinaire** employeur ou un autre vétérinaire de l'entreprise
 - Un ASV expérimenté



Le maître d'apprentissage

Ses missions :

- Vous accueillir, présenter le poste de travail
- Vous aider, vous guider, vous fixer des objectifs
- Vous mettre en situation pratique
- Organiser vos horaires et vos activités
- Assurer le lien avec l'organisme de formation
- Vous évaluer périodiquement
- Donner son avis sur vos capacités professionnelles pour l'obtention de votre diplôme



Les candidatures

Les conditions d'accès

CONDITIONS DU DÉPÔT DE CANDIDATURE A LA FORMATION ASV

▶ **18 ans minimum, en raison de la réglementation sur la radioprotection**

▶ **Avoir obtenu un diplôme de niveau IV** (*Bac général, technologique ou professionnel*) ou *diplôme d'accès aux études universitaires*

- ▶ **Déclarer une expérience minimum de 2 semaines en milieu vétérinaire :**
- Effectuée durant la scolarité (ex: stage Bac pro ou BTS) ou en job d'été
 - Ou par Pole Emploi : s'inscrire comme DE et demander une PMSMP* pour confirmer votre projet professionnel (= pas un stage !)

*PMSMP : période de mise en situation en milieu professionnel

Comment optimiser votre candidature ?

❓ Créer et suivre l'avancement de votre dossier de Candidature sur le site APFORM : <https://apform.fr/espace-candidat/>



▶ Réaliser en ligne, depuis votre Espace Candidat, vos tests de raisonnement et de positionnement (en calculs pro, expression et argumentation) pour ajuster la formation à vos besoins



▶ Passer un entretien de motivation
▶ Être recruté par un vétérinaire libéral pour accéder à la formation

TROUVER UN EMPLOYEUR...

... C'est rechercher activement un emploi !

Attention : peu de postes (600/an) par rapport au nombre de candidats (>4000/an)

↪ **Candidature spontanée**

= CV (avec expérience en cabinet)

+ lettre de motivation personnalisée

↪ **Dossier de candidature actualisé et réactivé chaque mois**,
sinon expiration de votre candidature qui n'apparaît plus aux
vétérinaires ➔ Surveillez votre boîte mail !

Quel employeur chercher ?

TOUS LES VÉTÉRINAIRES
exerçant sur le TERRITOIRE FRANÇAIS

en EXERCICE LIBERAL
(Cabinet ou Clinique ou Centre Hospitalier Vétérinaire)

INFOS PROCHAINES PROMOTIONS

2025

Promo 1 : signature des contrats

Le 14 avril 2025 au plus tôt

Démarrage de la formation en centre

Le 12 MAI 2025

Promo 2 : signature des contrats

Le 20 octobre 2025 au plus tôt

Démarrage de la formation en centre

Le 17 novembre 2025

COORDONNÉES APFORM ALTERNANCE



APForm - Service Clients

- ☎ : 0 805 390 022
- @ : contact@apform.fr
- 🌐 : www.apform.fr

CFPPA AgriCampus Laval- Formation ASV

- ☎ : 02 43 68 24 97
- @ : cfppa.laval@educagri.fr
- 🌐 : https://www.agricampus-laval.fr/

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.apform.fr

apform

— La formation
PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRIINAIRE